

## MSC CROISIERES – DESTINATION EUROPE DU NORD

### DOCUMENTS REQUIS POUR LES RESORTISSANTS DE L'ESPACE SCHENGEN

- Passeport en cours de validité valable 6 mois après l'arrivée au **Royaume-Uni et Saint Pétersbourg. La CNI n'est pas acceptée** même si le client souhaite rester à bord pendant l'escale.
- CNI en cours de validité pour toutes les autres destinations

Veillez noter que tous les passagers devront respecter **toutes ces exigences** pour être autorisés à bord :

- Tous les hôtes (âgés de plus de 2 ans) doivent fournir **un certificat de test RT-PCR ou un test antigénique négatif** effectué dans les **48 heures précédant l'embarquement**. Si vous embarquez pour votre croisière à 15h00 un samedi, vous devez passer votre test COVID-19 le jeudi à partir de 15h00.
- Tous les passagers (12 ans et plus) doivent être complètement vaccinés et présenter un certificat de vaccination indiquant que la vaccination complète/la dose de rappel a eu lieu au cours des 9 derniers mois. Les passagers sont considérés comme entièrement vaccinés s'ils ont reçu l'ensemble des vaccins plus de 14 jours avant le début de la croisière avec un vaccin Covid-19 approuvé, notamment Pfizer, Moderna, AstraZeneca, Johnson & Johnson et Novavax (tous les hôtes âgés de 12 ans ou plus vaccinés avec "Janssen" (Johnson & Johnson) doivent désormais effectuer une seconde injection 14 jours avant le départ du navire pour être considérés comme étant "complètement vaccinés"). Si le rappel a été effectué avant l'expiration du second vaccin (donc dans les neuf mois), il n'est pas nécessaire de respecter la période d'attente de 14 jours avant l'embarquement. En revanche, si le rappel est effectué après neuf mois à compter de la deuxième dose, il est nécessaire d'avoir fait la dose de rappel au moins 14 jours avant la date de départ. Les hôtes qui ont reçu une dose de rappel sont exemptés de la restriction des 9 mois. Une combinaison « moitié-moitié » de la liste de vaccins ci-dessus est acceptée. Le certificat de vaccination doit être valable pendant toute la durée de la croisière.

#### À noter :

- les hôtes qui se sont remis du Covid-19 et qui n'ont reçu qu'une seule injection de vaccin **ne sont pas considérés comme entièrement vaccinés**.
- l'autotest antigénique **n'est pas accepté** pour l'embarquement.

Tous les hôtes embarquant au Royaume-Uni (Southampton) doivent fournir un test RT-PCR négatif effectué dans les 48h avant l'embarquement.

Tous les hôtes embarquant à Zeebrugge sont invités à remplir le PLF belge avant d'embarquer.

L'original du certificat de résultats du test et du certificat de vaccination doit être présenté au terminal (format papier ou électronique) et doit être dans l'une des langues suivantes : anglais, italien, allemand, français ou espagnol. Le certificat de test COVID 19 doit contenir : les données personnelles du client (vérifiables avec les autres documents de voyage), la date du test, l'identification / les coordonnées du centre qui a effectué l'analyse, la technique utilisée et le résultat du test négatif.

- Assurance Covid

#### DOCUMENTS REQUIS POUR LES NON RESORTISSANTS DE L'ESPACE SCHENGEN

Avant de réserver votre croisière, veuillez vérifier **ICI** si les règles en vigueur dans votre pays de résidence vous permettent d'embarquer. En raison de la situation liée au Covid-19, des restrictions de voyage internationales peuvent s'appliquer selon la destination de la croisière et votre pays de résidence.

Les exigences ci-dessous sont valables pour les croisières en cours et à venir (les mesures de santé et de sécurité sont susceptibles d'être modifiées et seront adaptées en fonction de l'évolution de la pandémie).

Veuillez noter que tous les passagers devront respecter **toutes ces exigences** pour être autorisés à bord :

- Tous les passagers (âgés de plus de 2 ans) doivent fournir **un certificat d'un test RT-PCR négatif effectué dans les 48 heures avant l'embarquement**. Si vous embarquez pour votre croisière à 15h00 un samedi, vous devez passer votre test COVID-19 le mercredi à partir de 15h00.
- Tous les passagers (12 ans et plus) doivent être complètement vaccinés et présenter un certificat de vaccination indiquant que la vaccination complète/la dose de rappel a eu lieu au cours des 9 derniers mois. Les passagers sont considérés comme entièrement vaccinés s'ils ont reçu l'ensemble des vaccins plus de 14 jours avant le début de la croisière avec un vaccin Covid-19 approuvé, notamment Pfizer, Moderna, AstraZeneca, Johnson & Johnson et Novavax (tous les hôtes âgés de 12 ans ou plus vaccinés avec "Janssen" (Johnson & Johnson) doivent désormais effectuer une seconde injection 14 jours avant le départ du navire pour être considérés comme étant "complètement vaccinés"). Si le rappel a été effectué avant l'expiration du

second vaccin (donc dans les neuf mois), il n'est pas nécessaire de respecter la période d'attente de 14 jours avant l'embarquement. En revanche, si le rappel est effectué après neuf mois à compter de la deuxième dose, il est nécessaire d'avoir fait la dose de rappel au moins 14 jours avant la date de départ. Les hôtes qui ont reçu une dose de rappel sont exemptés de la restriction des 9 mois. Une combinaison « moitié-moitié » de la liste de vaccins ci-dessus est acceptée. Le certificat de vaccination doit être valable pendant toute la durée de la croisière.

- À noter : les hôtes qui se sont remis du Covid-19 et qui n'ont reçu qu'une seule injection de vaccin **ne sont pas considérés comme entièrement vaccinés**.
- L'autotest antigénique **n'est pas accepté** pour l'embarquement.

### À noter :

Les résidents britanniques entièrement vaccinés doivent fournir un certificat attestant d'un test RT-PCR négatif ou d'un test antigénique dans les 48 heures avant l'embarquement (pour tous les hôtes âgés de 2 ans ou plus).

Les personnes vaccinées NE RÉSIDANT PAS AU ROYAUME-UNI arrivant par avion au Royaume-Uni ainsi que toute personne arrivant au Royaume-Uni en-dehors du Common Travel Area (Irlande, Îles Anglo-Normandes, Île de Man) sont invitées à remplir un [Formulaire de Localisation des Passagers \(PLF\)](#). Les hôtes âgés de moins de 18 ans doivent être intégrés au PLF d'un parent/tuteur. Dans le cas d'un embarquement dans les 48h avant l'arrivée au Royaume-Uni, le test PCR à faire à J+2 n'est pas requis. [Cliquez-ici](#).

Tous les hôtes embarquant à Zeebrugge sont invités à remplir le PLF belge avant d'embarquer.

L'original du certificat de résultats du test et du certificat de vaccination doit être présenté au terminal (format papier ou électronique) et doit être dans l'une des langues suivantes : anglais, italien, allemand, français ou espagnol. Le certificat de test COVID 19 doit contenir : les données personnelles du client (vérifiables avec les autres documents de voyage), la date du test, l'identification / les coordonnées du centre qui a effectué l'analyse, la technique utilisée et les résultats négatifs du test.

- Assurance Covid

### AUTRES CONDITIONS DE VOYAGE

Avant de réserver votre croisière, veuillez vérifier **ICI** si vous êtes autorisé à embarquer en fonction de votre pays de résidence. En raison de la pandémie de Covid-19, il pourrait y avoir des restrictions de voyage internationales selon la destination de votre croisière et votre pays de résidence.

### AUTRES CONDITIONS DE VOYAGE

Avant de réserver votre croisière, veuillez vérifier **ICI** si vous êtes autorisé à embarquer en fonction de votre pays de résidence. En raison de la pandémie de Covid-19, il pourrait y avoir des restrictions de voyage internationales selon la destination de votre croisière et votre pays de résidence.

Un test COVID-19 ou un formulaire de localisation des passagers (PLF) peut toujours être nécessaire pour les exigences de mobilité nationale ou internationale : il est de la responsabilité de chaque client de vérifier cette exigence avant le départ.

**Pour descendre à terre ou débarquer en Belgique**, les hôtes en provenance d'un pays situé en dehors de l'espace Schengen ou de l'Union européenne et qui ne figure pas sur la "liste blanche" selon les autorités belges doivent remplir le formulaire PLF belge et le soumettre en ligne avant leur embarquement pour la croisière (les hôtes restant à bord à Zeebrugge **N'ONT PAS À REMPLIR** le PLF belge).

Pour plus d'informations, il est recommandé de consulter les canaux officiels des autorités compétentes de votre pays et les sites Internet suivants :

- **Belgique** : <https://www.info-coronavirus.be/> Informations complémentaires pour remplir votre e-PLF belge :

- Identification du navire : MSC Magnifica

- Adresse résidentielle : Rue : MSC Magnifica, Numéro : 9387085, Boîte (=Numéro de quai) : 702, Code postal : 8380, Ville : Zeebrügge

Pour vous assurer la tranquillité d'esprit, MSC Croisières exige que tous les passagers aient **une police d'assurance Covid-19** spécifique et obligatoire pour embarquer, couvrant les risques liés au COVID-19, à savoir les frais d'annulation, d'interruption, de rapatriement, de quarantaine, d'assistance médicale et les dépenses connexes, comme ainsi que l'hospitalisation. Avant de finaliser votre réservation, il sera possible d'ajouter à la croisière le plan MSC Protection COVID-19 pour tous les départs à partir de la **saison d'hiver 2021**. Une preuve de la police d'assurance spécifique à la couverture COVID-19 - qui doit être dans l'une des langues suivantes anglais, italien, allemand, français ou espagnol - **doit être présentée à l'embarquement**, faute de quoi l'embarquement sera refusé.

Pour plus d'information sur les conditions de déplacement [cliquez ici](#)

Conformément à notre protocole de santé et de sécurité rigoureux, tous les hôtes, vaccinés et non vaccinés, devront subir des tests de santé et COVID-19, y compris un questionnaire de santé et un contrôle de température sans contact, au terminal avant l'embarquement.

Pour un processus d'embarquement fluide, assurez-vous de revoir nos mesures de santé et de sécurité en place dans nos terminaux et d'apporter :

- Une copie imprimée du formulaire d'embarquement (disponible dans votre carnet de voyage)
- Une copie imprimée du questionnaire de santé obligatoire dûment complété et signé dans les 6 heures précédant l'embarquement (disponible dans votre carnet de voyage)
- L'original du test COVID-19 et du certificat de vaccination (format papier ou électronique)
- Une preuve d'assurance COVID-19 indiquant clairement la couverture des risques COVID-19
- Une pièce d'identité en cours de validité

Nous refuserons l'embarquement en cas de :

- Symptômes tels que fièvre (> 37,5°C/99,5°F), toux, difficultés respiratoires, frissons, courbatures, fatigue, maux de tête, maux de gorge et perte de goût ou d'odorat dans les 14 jours précédant l'embarquement
- Exposition potentielle à un cas suspecté ou confirmé de COVID-19 dans les 14 jours précédant l'embarquement
- Restrictions temporaires de voyage basées sur les circonstances locales. Par exemple, certains pays peuvent refuser des visas ou interdire l'entrée sur la base des antécédents de voyage ou de la nationalité
- Défaut de présentation de preuve de la police d'assurance obligatoire COVID-19 (qui doit être en anglais, italien, allemand, français ou espagnol)